



STUDIA

Redactie door Valerie VRANCKEN

Registreren, corresponderen en bewaren

*Archiefvorming in stedelijke en familiale context in
de vroegmoderne tijd*

Offprint

NIEBES, Pierre-Jean (2026). Les comptes de la Maison de Chimay de 1691 à 1698.

In Valerie VRANCKEN (red.), *Registreren, corresponderen en bewaren : Archiefvorming in stedelijke en familiale context in de vroegmoderne tijd* (Studia, 180, pp. 175–191). State Archives of Belgium.

<https://doi.org/10.5281/zenodo.20580893>

Registreren, corresponderen en bewaren

*Archiefvorming in stedelijke en familiale context in
de vroegmoderne tijd*

Acta van de studiedagen gehouden op 15 maart en 3 september 2019 te Leuven

Redactie door
Valerie VRANCKEN

Brussel
2026

ALGEMEEN RIJKSARCHIEF
EN
RIJKSARCHIEF IN DE PROVINCIËN

STUDIA

180



© Rijksarchief in België, 2026
Ruisbroekstraat 2-6, 1000 Brussel (België)
<http://www.arch.be>

De digitale versie van deze publicatie wordt verspreid onder de
Creative Commons-licentie CC BY-NC-ND 4.0.

<https://doi.org/10.5281/zenodo.20465480>

ISBN 978 94 6391 634 9
D/2026/531/038
Publicatienummer : 6675

Les comptes de la Maison de Chimay de 1691 à 1698

PIERRE-JEAN NIEBES

La noblesse à l'époque moderne est un beau sujet d'étude pour les historiens belges,¹ mais il ne s'agit pas ici de dresser un état des lieux historiographique. Cette modeste contribution se présente comme une étude de cas fondée sur l'exploitation de comptes de l'intendant de la Maison de Chimay au tournant du XVII^e siècle. Elle pose la question de l'apport de cette source à l'étude d'une famille noble. Les comptes domestiques exploités se trouvent dans les archives du château de Beaumont conservées aux Archives de l'État à Mons.² Il s'agit d'un fonds à l'histoire mouvementée que nous n'évoquerons pas ici.³

Comme le souligne Baudouin D'Hoore, « Les comptes et quittances pour les dépenses de ménage, rédigés et conservés par les maîtres d'hôtels et les intendants, montrent le fonctionnement d'une maisonnée noble sous toutes ses facettes, aussi bien dans les hôtels de maître en ville que dans les châteaux à la campagne ». ⁴ Koen De Vlieger-De Wilde a exploité avec brio le journal ménager de Livina de Beer (1656-1741), l'épouse du comte de Bergeyck, l'un des hommes politiques les plus influents de son temps.⁵ Les comptes nous permettent d'étudier le style de vie de la noblesse en tant que groupe social,⁶ son mode de consommation au quotidien ainsi que le personnel à son service pour effectuer les tâches domestiques et entretenir les propriétés. Ils fournissent également des détails inédits sur le parcours individuel de membres de la noblesse peu connus à l'instar du onzième prince de Chimay, Charles-Louis-Antoine d'Alsace (1674-1740), mais aussi de sa fratrie. En plus des comptes, des pièces de procédure permettent d'éclairer le conflit qui oppose le prince de Chimay à l'ancien intendant de sa Maison et auteur de ces comptes étudiés, un dénommé Jean-Dominique Grart. Mais avant d'aborder tous ces points, il s'agit de s'intéresser d'un point de vue typologique à cette source spécifique.

Typologie des comptes

Du point de vue de l'archiviste, les comptes domestiques constituent l'une des séries importantes que l'on est susceptible de retrouver dans un inventaire d'archives de famille, dans la partie réservée aux papiers personnels où l'on retrouve également de la correspondance, des contrats de mariage, des testaments, des procès ou des dossiers de règlements de succession.

¹ JANSSENS P., *L'évolution de la noblesse belge depuis la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, 1998 ; JANSSENS P. (éd.), *Les styles de vie de la noblesse belge, XV^e-XXI^e siècles*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 2010, 88 (2), p. 339-348.

² NIEBES P.-J., *Inventaire des archives du château de Beaumont, XV^e-XX^e siècles* (Archives de l'État à Mons, inventaires, n° 115), Bruxelles, 2014.

³ NIEBES P.-J., *Présentation du fonds des archives de la maison princière de Chimay autrefois conservées au château de Beaumont*, dans *Actes du neuvième Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, Liège, 23-26 août 2012*, Liège, 2017, II, p. 313-323.

⁴ D'HOORE B., *Inventaire des archives de la famille de Mérode-Westerloo : I. Papiers personnels de la famille de Mérode* (Archives générales du Royaume, inventaires, n° 571), Bruxelles, 2014, p. 30.

⁵ DE VLIEGER-DE WILDE K., *Adellijke levensstijl. Dienstpersioneel, consumptie en materiële leefwereld van Jan van Brouchoven en Livina de Beer, graaf en gravin van Bergeyck (ca. 1685-1740)*, Bruxelles, 2005.

⁶ JANSSENS (éd.), *Les styles de vie de la noblesse belge*, p. 339-348.

Depuis Ernestine Lejour (1899-1988), archiviste aux Archives générales du Royaume, spécialiste et pionnière du classement des fonds d'archives de famille, les inventaires de ce type de fonds établissent, en effet, une distinction claire entre papiers personnels et documents relatifs aux biens.⁷ Dans cette dernière catégorie, se trouvent les comptes d'administration de biens, les comptes relatifs aux revenus de droits seigneuriaux et de biens fonciers. Dans les papiers personnels, on repère souvent les comptes produits lors du règlement d'une succession, mais parfois aussi les comptes relatifs aux dépenses personnelles.

Pour illustrer la variété de ce type de source, nous avons exploré les fonds de famille conservés aux Archives de l'État à Mons à titre d'exemple. Suite au bombardement du dépôt de Mons, le 14 mai 1940, les deux tiers des archives sont détruites, la plupart sont d'Ancien Régime. C'est pourquoi l'archiviste Armand Louant (1905-1985) a créé en 1954 à Mons le Comité des archives de la noblesse belge et sillonné le Hainaut pour visiter les châteaux en vue d'obtenir le versement d'archives de famille.⁸ Si l'on examine ces fonds de famille conservés aux Archives de l'État à Mons, on constate qu'ils concernent des familles de petite noblesse. Ces familles n'ont pas le prestige de la maison princière de Chimay et ne disposent donc pas d'un intendant ou d'un secrétaire pour mettre leurs affaires en ordre.⁹ Leurs comptes relatifs aux dépenses personnelles et domestiques ne revêtent donc pas la même forme. Parfois, ils ne se présentent pas sous la forme d'un volume relié, mais plutôt de pièces éparses ou d'un simple cahier. En effet, comme le souligne Sylvie Mouysset, en matière d'écrits domestiques, « chacun fabrique l'égodocument qui lui convient, à sa mesure, pour ses propres besoins ».¹⁰ Les exemples qui suivent illustrent cette variété.

Dans le fonds des archives de la famille d'Olmen de Poederlé, les comptes de ménage de Marie-Josèphe d'Olmen, chanoinesse au chapitre de Sainte-Begge à Andenne, de 1777 à 1809 détaillent ses dépenses quotidiennes : coiffeur, médecin, achats de vêtements, gages de la femme de chambre, mais aussi sa location d'un bateau qui la mène sur la Meuse vers Andenne...¹¹

Dans les archives de la famille du Roy de Blicquy, les comptes domestiques rédigés de 1752 à 1769 par Marie-Reine de Prévost de la Bastide, épouse de Jacques du Roy, évoquent notamment les nombreuses variétés de pommes et de poires des arbres fruitiers de son jardin.¹²

Dans le fonds d'archives des familles de La Barre et de Rouillé, les dépenses domestiques de la famille de Rouillé, de 1776 à 1831, ont été conservées. On y trouve des mentions d'apothicaire, de blanchisseuse, rédigées dans un petit carnet intitulé « *dépense et recette* » pour l'année 1776 ainsi qu'un autre cahier.¹³

⁷ *Hommage à Mademoiselle Ernestine Lejour*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 1965, 36, p. 110-112.

⁸ NIEBES P.-J., *Armand Louant, conservateur des archives de l'État à Mons (1941-1970)*, et la reconstitution des collections après l'incendie du dépôt en 1940, dans AUBRY M., CHAVE I., DOOM V. (éd.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours. Entre gouvernance et mémoire, actes du colloque organisé au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix par le CRHEN-O (Lille 3) et l'Association des archivistes français du 2 au 4 décembre 2004 (collection « Histoire de l'Europe du Nord-Ouest », n° 36)*, 2006, p. 177-186.

⁹ MOUYSSET S., *Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi*, dans BARDET J.-P. & RUGGIU F.-J., *Les écrits du for privé en France du Moyen Âge à 1914* (CTHS), 2014, p. 170 (hal-02022350).

¹⁰ *Ibidem*, p. 188.

¹¹ AÉMons, *Archives de la famille d'Olmen de Poederlé*, n° 103 à 105. Cf. THIELEMANS M.-R., *Inventaire des archives de la famille d'Olmen de Poederlé*, Bruxelles, 1959.

¹² AÉMons, *Archives de la famille du Roy de Blicquy*, n° 57. Cf. DUMONT C., *Inventaire des archives de la famille du Roy de Blicquy (XIII^e-XX^e s.)*, Bruxelles, 1980.

¹³ AÉMons, *Archives de la famille de La Barre*, n° 418-419. Cf. DUMONT C., *Inventaire des archives des familles de La Barre et de Rouillé*, Bruxelles, 1985.

Les archives de la famille de Clerque Wissocq de Sousberghe¹⁴ contiennent des pièces éparses relatives à des dépenses domestiques de Philibert de Clerque et de Jeanne-Marie van der Burch, de 1670 à 1716¹⁵ ainsi que les dépenses personnelles et domestiques de Charles-Aloïs Maelcamp, de 1784 à 1805.¹⁶

Le fonds de la famille de Lalaing est conservé aux Archives générales du Royaume, mais aux Archives de l'État à Mons, dans la collection petites archives de famille, un registre¹⁷ correspond aux dépenses de l'hôtel de Maximilien-Joseph de Lalaing, conseiller d'État, gouverneur et grand-bailli de la ville de Bruges (1677-1756), vicomte d'Audenarde. Il contient le journal de la dépense de cuisine du 26 septembre 1709 au 24 décembre 1720 qui nous livre le détail précis des aliments achetés jour après jour : viandes et poissons, légumes et fromages. Une deuxième partie contient les gages versés aux domestiques de 1709 à 1725 et mentionne leur identité, la date précise de leur entrée en fonction et éventuellement celle de leur sortie ainsi que le montant annuel de leurs gages, en florins et le détail des sommes perçues, de façon très irrégulière, au cours des années de service. Le volume, relié en cuir, débute par des annotations relatives à la perception de rentes de 1709 à 1727.¹⁸

Notons qu'à la même époque, la maison d'Arenberg dispose d'un intendant général ou administrateur général chargé de vérifier les comptes des intendants ou régisseurs locaux qui ont tendance à échapper à son contrôle.¹⁹ La maison de Chimay connaît, quant à elle, une période de transition en cette fin du XVII^e siècle. Ce sont les protagonistes de cette période que nous évoquons dans le prochain chapitre, avant de concentrer notre attention sur le rôle de l'intendant de la maison.

Le contexte familial

Un détour par la généalogie de la maison de Chimay s'avère indispensable pour mieux comprendre le contexte familial. Le 10 octobre 1676, Ernest-Alexandre-Dominique d'Arenberg dit Croÿ-Chimay-d'Arenberg, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Luxembourg fait relief de la principauté de Chimay, du comté de Beaumont et de la terre d'Avesnes devant la Cour féodale de Hainaut à Mons.²⁰

À sa mort, survenue à Pampelune²¹ le 3 juin 1686, tous ses biens passent dans la maison de Hennin-Liétard (ou Hénin-Liétard), dite d'Alsace de Boussu, suite au mariage, célébré le 8 octobre 1641, de sa tante Anne-Caroline d'Arenberg, fille du prince Alexandre, avec Eugène de Hennin-Liétard, dit d'Alsace, comte de Boussu, baron de Liedekerke, seigneur de Blaugies, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

¹⁴ DE KEYZER W., *Inventaire des archives de la famille de Clerque Wissocq de Sousberghe (XIII^e – XX^e siècles)*, Bruxelles, 1976.

¹⁵ AÉMons, *Archives de la famille de Clerque Wissocq de Sousberge*, n° 284.

¹⁶ AÉMons, *Archives de la famille de Clerque Wissocq de Sousberge*, n° 765.

¹⁷ AÉMons, *Petites archives de famille*, n° 748.

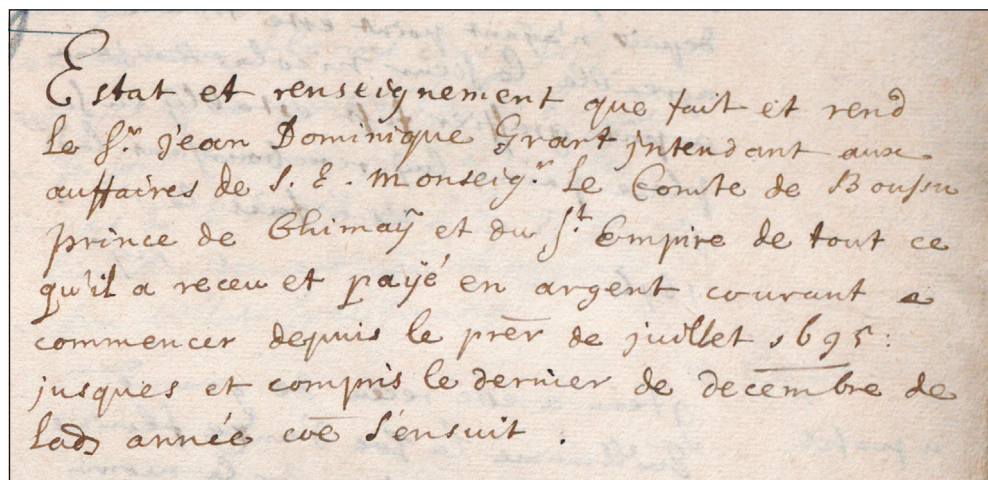
¹⁸ VAN NIEUWENHUYSEN A., *Inventaire des archives de la famille de Lalaing*, Bruxelles, 1970, p. 53.

¹⁹ TYTGAT J.-P., *La gestion du patrimoine*, dans DUVOSQUEL J.-M. & MORSA D. (éd.), *La Maison d'Arenberg en Wallonie, à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg depuis le XIV^e siècle. Contribution à l'histoire d'une famille princière*, Enghien, 2011, p. 132-144.

²⁰ AÉMons, *Papiers François Lorent*, copie conforme établie le 6 avril 1914 d'un extrait du *Commencement des devoirs de Reliefs de fiefz sous monseigneur Charles Eugène duc d'Arrenberghe d'Aarschot et de Croÿ et grand bailli de Hainault*.

²¹ Ville d'Espagne du Nord, capitale de la Navarre.

Un des douze enfants issus de cette union, leur fils Philippe-Louis de Hennin-Liétard dit d'Alsace, comte de Boussu, marquis de Veere²² (*de La Verre*) et de Flessingue, baron de Liedekerke, seigneur de la terre et châtellenie de Blaugies, est l'héritier des terres de Beaumont et Chimay. Mais il n'accepte la succession du prince Ernest d'Arenberg qu'en 1686²³ et sous réserve d'inventaire, car ces biens sont alors séquestrés et régis par le Conseil souverain de Hainaut, en raison des dettes contractées. Son épouse, Anne-Louise de Verreycken (1650-1729),²⁴ est la fille de Charles Verreycken créé baron d'Impde sous Wolvertem²⁵ en 1660 par Philippe IV d'Espagne. Philippe-Louis est décédé à Bruxelles le 25 mars 1688 et inhumé à la chapelle funéraire des seigneurs de Boussu. Il laisse tous ses biens à son second fils, Charles-Louis-Antoine (1674-1740), onzième prince de Chimay, alors âgé de quatorze ans, sous condition qu'il paie une pension annuelle de 600 florins à ses frères et sœurs. Jusqu'à 1694, le prince est donc sous la tutelle de sa mère, Anne-Louise de Verreycken, princesse de Chimay et comtesse douairière de Boussu, chargée de son éducation et de celle de ses frères et sœurs, dans un contexte troublé par la guerre. C'est à elle que l'intendant Jean-Dominique Grart rend sa première série de comptes.



Archives de l'État à Mons, Archives du Château de Beaumont, n° 28, f. 1, 1699.

Le contexte de production et les caractéristiques des comptes

L'intendant de la maison de Chimay reste un personnage mystérieux quant à ses origines familiales. Jean-Dominique Grart a été receveur du comté de Boussu et de la seigneurie de Blaugies, de 1681 à 1688, avant d'exercer la fonction d'intendant de 1690 jusqu'à 1702. Jean-Dominique Grart (ou Gard) est né à Mons, en la paroisse Saint-Germain, le 12 février 1652. Il est le fils Pierre et Marguerite Loiseleur. De son union avec

²² Pays-Bas, province de Zélande.

²³ GACHARD L.-P., *Recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, 1415-1843*, dans *Études et notices concernant l'histoire des Pays-Bas*, III, Bruxelles, 1890, p. 523-524.

²⁴ CEYSSENS L., *Autour de la bulle Unigenitus : le cardinal d'Alsace (1679-1759)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1988, 66, fascicule 4, p. 792-828. Elle mourra princesse douairière de Chimay à Malines le 22 avril 1729.

²⁵ Province du Brabant flamand.

Jeanne-Françoise George naissent plusieurs enfants à Mons entre 1678 et 1683.²⁶ Signe d'aisance financière, après qu'il ait quitté son poste d'intendant, il fait l'acquisition de fiefs et devient seigneur de Wincken (Coincken ou Winchem) et de Lassus.²⁷ Il est décédé à Mons le 27 février 1722. Son acte de décès mentionne son titre d'écuyer.²⁸ Il s'agit donc d'un *homme d'affaires* enrichi par son poste d'intendant qui lui permet d'acquérir des seigneuries et d'assouvir ses prétentions nobiliaires.

En sa qualité d'intendant, il rend compte de tout ce qu'il a reçu et payé en argent courant. Chaque compte couvre une période de six mois et débute par la mention de montants remis à l'intendant, par exemple par le receveur de la baronnie de Liedekerke sans fournir de détails sur leur provenance. Cette première partie relative aux revenus se réduit à deux à trois folios du compte qui en comporte une vingtaine. On peut retrouver des informations complémentaires au sujet de ces revenus dans la seconde partie de l'inventaire, relative à la gestion des biens comprenant notamment les comptes rendus par Jean-Dominique Grart en sa qualité de receveur du comté de Boussu et de la seigneurie de Blaugies, de 1681 à 1688.²⁹ Les dépenses quotidiennes de la maison princière composée du prince et de ses proches forment l'essentiel de chaque compte.

La première série de comptes a été présentée par l'intendant Grart à la princesse de Chimay, Anne-Louise de Verreycken, de 1691 à 1696 (n° 20 à 26). Il s'agit d'un compte annuel puis semestriel (à partir de 1694) divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré aux recettes. Parmi les revenus *extraordinaires* en 1693, citons 975 florins des sieurs Gouteux et Bady en échange de l'autorisation d'installer une machine à tirer le charbon dans les bois de Boussu³⁰ ou 2.681 florins payés la même année par les troupes alliées pour les fourrages de Liedekerke.³¹ Les revenus ordinaires sont, quant à eux, tirés des terres et bois possédés à Liedekerke et Impden.

Ensuite viennent les dépenses, réparties en quatre chapitres : le premier traite, par ordre chronologique, des paiements ou 'mises et délivrances d'argent' faites par l'intendant par quittance, billet spécifique ou notice, comme précisé dans la marge de gauche. Les acquits étaient joints, mais n'ont pas été conservés. Le deuxième chapitre concerne les dépenses extraordinaires. Les dépenses de cuisine forment le troisième chapitre et le quatrième est consacré aux gages des domestiques. À partir de 1695, les mois sont précisés. À la fin de chaque cahier, les montants totaux des recettes et des dépenses permettent de calculer la somme due au « *rendant* » c'est-à-dire à l'intendant.

La deuxième série de comptes, rendus eux au prince de Chimay, l'héritier, va de janvier 1695 à décembre 1698 (n° 27 à 32 de l'inventaire). Il s'agit de cahiers foliotés de grand format (38 cm de hauteur sur 25 cm de largeur par page), non pourvus d'une reliure. D'abord sont mentionnés les remboursements effectués 'en argent courant' tant par billets de change que par quittances. Ainsi, en 1698, l'intendant du prince perçoit des revenus importants du grand bailli d'Avesnes, le sieur Bady.³²

²⁶ AÉMons, *Collection des crayons généalogiques, 2^e série*, n° 204.

²⁷ Domaine de Lassus à Lompret, département du Nord. Mention d'une procédure devant le parlement de Flandre à ce sujet vers 1707.

²⁸ AÉMons, *Registre paroissiaux*, fonds 2, n° 1959, registre des décès de la paroisse Sainte-Waudru à Mons, 1711-1735, f. 64.

²⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 1096-1101.

³⁰ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 2 v.

³¹ AÉMons, *Ibidem*, n° 21, f. 4.

³² AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 2 v.

Les dépenses sont détaillées de façon chronologique en différents chapitres : les paiements effectués sans quittance « *par ordre de son Excellence* » puis les dépenses extraordinaires et enfin les gages des domestiques. Le compte de juillet à décembre 1695 comprend aussi un chapitre supplémentaire intitulé : « *mises des sommes payées pour la dépense extraordinaire de la cuisinne à Anneke* » mentionnée par ailleurs, en 1698, comme « *dépense journalière* » pour la gouvernante de la cuisine, sans fournir de détails précis au sujet de ces dépenses alimentaires. À la gauche de chaque dépense figure le mode de paiement : par billet de change, par billet de livrance et quittance. À droite figure le montant exprimé en florins et en sous (cinq florins dix-sept sous par exemple). Il est parfois question de ducats ou d'écus mais le montant est toujours indiqué en florins. En fin de chaque compte, figurent le montant des recettes perçues par l'intendant et celui des dépenses, bien supérieur, ce qui permet de calculer le montant dû à l'intendant ou « *rendant* » pour avoir avancé l'argent pour toutes ces dépenses. En effet, il fait office de prêteur et s'enrichit donc au détriment de la maison de Chimay. Cela lui vaudra l'inimitié du jeune prince qui lui intente un procès, car il le soupçonne de gestion malhonnête. Des pièces de procédure datées du début du XVIII^e siècle éclairent cet aspect important.

Un procès éclairant

Un dossier relatif à une longue procédure judiciaire opposant l'ancien intendant au prince de Chimay de 1703 à 1715 au sujet de la perception d'une rente sur les biens de Fumay nous apporte un précieux éclairage sur le contexte de production de ces comptes. Quelques années après qu'il ait quitté le service de la maison de Chimay, un procès oppose, en effet, l'ancien intendant Grart au prince de Chimay. Ce dernier conteste l'attribution audit Grart « *sous le prétexte de quelque droit ou titre imaginaire* »³³ d'une rente qu'il entend percevoir à son profit.

L'ancien intendant se défend. Il explique qu'à la clôture des comptes du 21 novembre 1690 et du 18 septembre 1691, il a avancé la somme de 14.940 florins à la princesse de Chimay soit 9.602 florins en 1690 et 5.338 florins en 1691 « *pour prévenir aux puissantes nécessités et dépenses journalières qu'on était obligé de faire* ». Cette dette est à l'origine de la constitution d'une rente annuelle de 800 florins en sa faveur, par contrat du 19 octobre 1699 passé devant les hommes de fief du Hainaut, rente validée par la cour de Fumay et Revin en 1709 et réalisée par une rente de 630 florins perçue sur ces terres. Il joint les copies de différents actes qui plaident en sa faveur.

Par un premier acte en date du 26 novembre 1690, Anne-Louise de Verreycken, la princesse de Chimay, a, en effet, reconnu que l'intendant Grart lui avait avancé « *des sommes considérables* » soit 9.602 florins « *pour subvenir aux pressantes nécessités et dépenses journalières qu'il a convenu faire dans notre maison et nous avoir mis fort souvent à l'abri de nos créanciers et évité de grands frais en leur donnant satisfaction* ». Elle ajoute qu'« *en reconnaissance et considération de ses grands secours et bons services qu'il nous a rendu de son bon gré et par une pieuse affection sans avoir jamais prétendu aucun intérêt ny porté en compte aucun salaire, et ne désirant rien plus que luy donner une pleine satisfaction et de le récompenser selon ses mérites* », elle décide « *qu'il puisse se prévaloir des premiers deniers qu'il recevra et de tous autres de temps en temps jusqu'à son entier remboursement* » et ajoute « *ordonnons en outre tous nos receveurs de nos terres de luy compter tout ce qu'il leur ordonnera soit sur assignation ou autrement, qui leur seront validées* ». ³⁴

³³ AÉMons, Archives du Château de Beaumont, n° 207, copie GN 12.

³⁴ AÉMons, Archives du Château de Beaumont, n° 207, copie A1.

Le deuxième acte date du 8 février 1692. Il a été passé à Bruxelles devant François Jadinot, notaire royal, par la princesse de Chimay qui confirme qu'elle doit à son intendant une somme importante qui s'élève désormais à 14.950 florins. En effet, dans son compte rendu en septembre 1691, Grart a avancé 5.338 florins et n'a pu se rembourser sur les terres de Boussu, car elles ont été perdues suite à la prise de Mons par Louis XIV le 8 avril 1691 (après un siège débuté le 15 mars). La princesse lui promet donc qu'il pourra tirer profit de terres libres appartenant à ses enfants pour le remboursement de cette dette. Elle explique qu'elle a été chargée «*de l'éducation du prince de Chimay son fils aîné, et d'une famille fort nombreuse, même pressée avec la dernière rigueur de ses créanciers*». Elle fait allusion au contexte de guerre, celle de la Ligue d'Augsbourg, déclenchée en 1689,³⁵ qui a entraîné la confiscation des biens des maisons de Chimay et de Boussu situés en pays conquis (les Pays-Bas espagnols) et le ravage de ceux sous la domination de Louis XIV.³⁶

Le 26 mars 1700, par un acte passé devant Judocus van Kerckhove, notaire admis par le Conseil souverain de Brabant, résidant à Bruxelles, son fils Charles-Louis-Antoine reconnaît à son tour le montant de cette dette envers Grart, «*intendant et homme d'affaires*» et promet de le rembourser «*par rapport de ses biens ou autrement*».

En outre, le 20 avril 1702, il le décharge «*de toute la maniance des deniers qu'il peut avoir reçu et touché de nos terres et autres*» jusqu'au 20 avril 1702, date de la reddition du dernier compte. Cette décharge vaut aussi pour les comptes rendus antérieurement. Pourtant, dès 1703, Charles-Antoine remet cela en cause devant le Conseil de Brabant. Il soutient, en effet, que ces comptes d'intendance sont remplis d'erreurs et réclame leur révision. Le prince accuse son ancien intendant d'avoir trafiqué les comptes pour s'enrichir. Ce procès est demeuré suspendu³⁷ suite à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706. En 1715, devant la Conseil souverain de Mons, le prince remet à nouveau en cause ces comptes et souhaite qu'un commissaire soit nommé pour les réviser et les ajuster. Il dénonce alors «*les intérêts excessifs des sommes négociées par lettres de change portées dans les comptes des années suivantes dépendront de bonne part du procédé qu'a tenu le rendant pendant les années des présents comptes, lorsqu'il a commencé à lever de l'argent sous lettres de change*». Selon lui, l'intendant Grart a utilisé ces lettres de change «*pour se payer lui-même du prétendu boni qu'il disait provenir ces comptes antérieurs, résultant des postes qui ne lui sont passés que par erreur, abri, connivence ou peu d'intelligence de l'auditeur sans les justifier*». ³⁸ Il accuse Jean Mary, chapelain de la maison, commis à l'audition de ces comptes d'avoir été de connivence avec Grart. L'intendant réplique en invoquant l'édit perpétuel d'Albert et Isabelle de 1611 qui stipule qu'après un laps de temps de dix ans, on ne peut plus remettre en cause des contrats et produit les copies des actes susmentionnés.

Portrait de Charles-Louis-Antoine (1674-1740)

Avant d'exploiter ce que les comptes nous apprennent de lui, voici quelques éléments biographiques propres à dresser le portrait, malheureusement resté introuvable, de ce prince.³⁹

³⁵ HASQUIN H., *Louis XIV face à l'Europe du Nord*, Bruxelles, 2005, p. 201-215.

³⁶ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 207, copie A2.

³⁷ AÉMons, *Ibidem*, GN 12, lettre de F. Laurent, 14 février 1728.

³⁸ AÉMons, *Ibidem*, copie G n° 12.

³⁹ GACHARD L.-P., *Recherches historiques sur les princes de Chimay*, p. 524-525; *Les lieutenants généraux des armées du Roi, Chronologie historique militaire*, 1761, IV, p. 619.

Charles-Louis-Antoine fait partie de la cour de Maximilien-Emmanuel de Wittelsbach,⁴⁰ duc et prince-électeur de Bavière (1662-1726)⁴¹ gouverneur général des Pays-Bas espagnols de 1691 à 1700. Il est gentilhomme de sa chambre dès l'arrivée de ce dernier à Bruxelles en 1692.⁴² Il est fait chevalier de la Toison d'or par Charles II en 1694. Le 6 avril 1699, il épouse, à Chimay, Diane-Marie-Victoire Mancini-Mazzarini, fille de Philippe-Jules (1639-1707), duc de Nevers, neveu de Mazarin.⁴³ Cette première épouse est décédée le 12 septembre 1716.⁴⁴ Le couple n'a pas eu d'enfant.

Le 3 juillet 1699, après la conclusion de la paix entre l'Espagne et la France, il fait relief de la principauté de Chimay et du comté de Beaumont devant la Cour féodale de Hainaut. Dès 1700 cependant, le prince demeure à Paris.⁴⁵ Ainsi, pour l'anecdote, le 27 novembre 1700, avec « *quelques Espagnols et Flamands* », il est à Marly pour saluer le roi Louis XIV et le nouveau roi d'Espagne, son petit-fils, Philippe V, duc d'Anjou, qui le nomme lieutenant général de ses armées, capitaine général de l'artillerie aux Pays-Bas espagnols.⁴⁶

En effet, dans le cadre de la guerre de succession d'Espagne qui débute en 1700, à la mort de Charles II, le prince de Chimay choisit, comme Maximilien-Emmanuel de Bavière, le camp de la France: il soutient les droits de Philippe d'Anjou à la couronne d'Espagne contre ceux de Charles d'Autriche, mais la bataille de Ramillies (Brabant) en 1706 marque la défaite des Franco-Espagnols face aux Anglo-Bataves, défenseur des droits de l'Autriche sur les Pays-Bas. Charles-Louis reste cependant fidèle à Philippe V après cette défaite de Ramillies,⁴⁷ ce qui lui vaut d'être élevé au titre de grand d'Espagne de première classe par décret du 3 avril 1708⁴⁸ puis prince du Saint-Empire par l'empereur Léopold. Il passe au service du roi de France en 1722, et reçoit le titre de lieutenant général des armées du roi (avec rang du 9 mai 1705, jour qu'il avait obtenu ce grade en Espagne). Il n'a jamais servi en France et est doyen des chevaliers de la Toison d'or au moment de sa mort survenue à Bruxelles le 4 février 1740,⁴⁹ à l'âge de 65 ans. Il est inhumé dans la chapelle funéraire des seigneurs de Boussu dont il portait le titre de comte.⁵⁰

Le 15 juin 1722,⁵¹ il épouse en secondes noces, Charlotte de Rouveroy de Saint-Simon, fille du duc de Saint-Simon (1675-1755), toute « *contrefaite et affreuse* » qu'elle fût selon les témoignages du temps.⁵² Ce qui nous vaut ce portrait dans les célèbres *Mémoires* du duc :

⁴⁰ Notice dans JAUMAIN S. (éd.), *Dictionnaire d'histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 2013, p. 540.

⁴¹ SAINT-SIMON (Louis, duc de), *Mémoires*, Paris, 1865, 12, p. 139 ; édition Boislisle, Paris, 1879, 14, p. 393.

⁴² VAN KALKEN F., *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1907, p. 130-140.

⁴³ Sa mère Hiéronyma Mazarini est la sœur du célèbre cardinal et a épousé en 1634 Lorenzo Mancini.

⁴⁴ Elle est enterrée à la chapelle des seigneurs à Boussu le 20 septembre 1716, car elle portait le titre de princesse de Chimay et comtesse de Boussu. AËMons, *Archives de la paroisse Saint-Géry à Boussu, 1618-XIX^e siècle*, n° 244

⁴⁵ CORNAZ M., *Les princes de Chimay et la musique. Une famille de mélomanes au cœur de l'histoire, XVI^e-XX^e siècle*, Tournai, 2002, p. 30-31.

⁴⁶ SAINT-SIMON (Louis, duc de), *Mémoires*, édition Boislisle, Paris, 1879, 7, p. 338.

⁴⁷ LEESTMANS C.-J.-A., *Maximilien-Emmanuel de Bavière, 1662-1726. Un destin contrarié*, Namur, 2019, p. 365.

⁴⁸ SAINT-SIMON, (Louis, duc de), *Mémoires*, édition Boislisle, Paris, 1879, 15, p. 453.

⁴⁹ SAINT-ALLAIS, N. de, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies*, Paris, 1819, 9, p. 347.

⁵⁰ CAPOUILLEZ M., *Histoire et généalogie des seigneurs de Boussu de la famille de Hennin-Liétard (1202-1835)*, 1991, p. 52-53.

⁵¹ SAINT-SIMON (Louis, duc de), *Mémoires*, édition Boislisle, Paris, 1879, 40, p. 258-259.

⁵² Extrait des *mémoires de Luynes*, t. 3, p. 137. Voir article dans *Journal des débats*, 9 décembre 1904.

*Lui et son autre frère, le marquis de la Vère, étaient lieutenants généraux, et forts distingués par leur valeur, et leur service en Espagne, et, en quittant ce pays-là pour celui-ci, y avaient conservés le même grade. On a vu ici ailleurs que l'électeur de Bavière fit donner la Toison d'or au prince de Chimay tout jeune par Charles II. Il se signala en Flandres, dans la guerre qui suivit la mort de ce monarque, par des actions fort distinguées. Il passa ensuite en Espagne, où il fit sa cour à la princesse des Ursins, qui le fit faire Grand d'Espagne, et il y servit avec la même distinction. Il s'y ennuya ensuite et vint en France où il épousa la fille du duc de Nevers, qu'il perdit quelques années après, sans enfants. C'était un homme très bien fait, d'un visage très agréable, dont l'air et toutes les manières sentaient le grand seigneur : aussi l'était-il par de grandes et belles terres, mais la plupart de longue main en direction, et ses affaires fort embarrassées, dont il ne laissait pas de tirer gros. C'était de plus un homme sans règle qui, avec de l'esprit et les meilleurs discours, se gouvernait, lui et ses affaires, de fort mauvaise façon, plein de chimères et de fantaisies.*⁵³

Sur les traces du jeune prince de Chimay de 1693 à 1698 à travers ses comptes

Il s'agit ici de confronter ce que nous savons du prince de Chimay avec ce que nous apprennent les comptes. La correspondance du prince n'a malheureusement pas été conservée, ce qui nous prive de beaucoup de détails. Cependant, les comptes nous permettent de suivre l'itinéraire et les faits marquants de sa jeunesse, de 1693 à 1698. En novembre 1693, Charles-Louis se rend en Espagne à la demande de son souverain le roi Charles II. Il mène des campagnes militaires dont les comptes nous apprennent peu de choses. En septembre 1693, un chaudronnier est rétribué pour la conception d' « une batterie de cuisine de campagne de Monseigneur ».⁵⁴ Des soldats et cavaliers⁵⁵ de sa compagnie sont mentionnés⁵⁶ tel le sieur Blondin, chapelain du régiment du prince.⁵⁷

Charles-Louis est fait chevalier de la Toison d'or par Charles II, lors du chapitre réuni le 17 mars 1694.⁵⁸ La patente de chevalier de l'ordre la Toison d'or, qui lui est remise en provenance d'Espagne, lui coûte 2.938 florins soit 1.130 écus.⁵⁹ Les sacristains de la chapelle royale sont gratifiés pour une cérémonie célébrée à cette occasion. Selon les mémoires du duc de Saint-Simon, bien renseigné puisqu'il s'agit de son futur beau-père, Charles-Louis

⁵³ SAINT-SIMON, (Louis, duc de), *Mémoires*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1988, 8, p. 462 ; édition Boislisle, Paris, 1879, 40, p. 260-261. En 1723, Saint-Simon écrit au cardinal Dubois, ministre du duc d'Orléans pour intervenir en faveur de son beau-fils et de son frère, le marquis de la Vere, car l'empereur leur interdit de séjourner aux Pays-Bas, parce qu'ils ont servi l'Espagne, en dépit du traité de Radstadt. Il évoque leur situation financière précaire « *M. de Chimay, à l'heure présente, a ses domestiques chez lui faute de les pouvoir renvoyer en les payant et se trouve non à la veille, mais au moment de voir vendre ses meubles à sa porte et être mis dans la rue sans avoir de quoi louer, non pas une autre maison mais une chambre chez un baigneur* ». HYRVOIS DE LANDOSLE, *Correspondance inédite de Saint-Simon avec le cardinal Dubois et l'évêque de Fréjus* en 1723, dans *Journal des débats*, 9 décembre 1904.

⁵⁴ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 31.

⁵⁵ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 26. Livraison de bière aux cavaliers de la compagnie de Mgr par un hôtelier.

⁵⁶ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 33 v.

⁵⁷ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27, f. 14 v.

⁵⁸ GACHARD, *Recherches historiques sur les princes de Chimay*, p. 524-525.

⁵⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 22, juin 1694.

doit ce collier de l'ordre à l'amitié de Maximilien-Emmanuel de Bavière (1662-1726)⁶⁰ qui lui remet personnellement ce collier.⁶¹

il compte de memoire le 15. de juin receu la somme de
pour cet acte deux mille florins argent fort
pour celui de juin 1694. payé par le moyen du gros diamant
par J. E. du feig.ⁿ qui a été engagé au
mont de piété pour subvenir
aux necessitez pressantes de la
famille faisant jet en argent
courant 2.160::0:

Archives de l'État à Mons, Archives du Château de Beaumont, n° 22, f. 2 v.

Le bombardement du centre de Bruxelles par les tirs à boulets rouges de l'armée française du maréchal de Villeroi, du 13 au 15 août 1695, est un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de la capitale. Plus de 4.000 maisons bourgeoises sont sinistrées, de nombreux bâtiments publics ou religieux détruits, ainsi que leur riche patrimoine artistique.⁶² Au milieu de ce désastre, on trouve mention dans un récit contemporain de la destruction de l'hôtel du prince de Chimay « *welk huys men heeft doen springen om den brandt te stutten* »⁶³ (que l'on a fait sauter afin d'enrayer le développement de l'incendie).⁶⁴

Dans les comptes de 1695, 262 florins de recette sont fournis par un orfèvre « *pour quelque partie d'or et d'argent qui se sont trouvés fondus dans les ruines de l'hôtel de S.E. après le bombardement* ». ⁶⁵ Parmi les dépenses extraordinaires de cette année 1695, un souverain d'or est octroyé au garde du prince de Vaudémont⁶⁶ « *qui a esté à l'hôtel de son Excellence pendant le bombardement et y demeuré six jours* » tandis que la garde espagnole qui a veillé pendant deux nuits reçoit 5 florins et que 13 florins sont attribués aux trois ouvriers qui ont « *remuer les décombres pendant dix jours* », ⁶⁷ avec l'aide d'Antoine le jardinier qui reçoit un écu.

⁶⁰ Gouverneur général des Pays-Bas espagnols de 1692 à 1700.

⁶¹ MÉRODE-WESTERLOO (Comte de), *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo*, Bruxelles, 1840, 1, p. 93. Le collier est remis également à cette occasion au comte de Mérode-Westerloo.

⁶² CULOT M., HENNAUT E., DEMANET M. & MIEROP C., *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'en suivit, 1695-1700*, Bruxelles, 1992, p. 88-105.

⁶³ WELLENS R., *Une relation inédite du bombardement de la ville de Bruxelles*, dans *Cahiers Bruxellois*, 1962, VII, fascicule 3, p. 211.

⁶⁴ CULOT, HENNAUT, DEMANET & MIEROP, *Le bombardement de Bruxelles*, p. 272.

⁶⁵ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 28, f. 2.

⁶⁶ Charles Henry de Lorraine, prince de Vaudémont, dirige l'armée alliée installée aux abords de Gand. Fils illégitime de Charles IV de Lorraine, né à Bruxelles en 1649, en 1692, il est nommé général des armées des Pays-Bas espagnols. LEESTMANS, *Maximilien-Emmanuel de Bavière*, p. 70.

⁶⁷ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 28, f. 14.

De n. . . . Orfebure vis a
 vis des p. p. jesuittes a esté
 receu par l'oe de deux cent et
 soixante deux florins cinq sols
 pour quelque partie d'or et d'argent
 qui se sont trouvez fondus dans les
 ruines de l'hotel de S. E. apres
 le bombardement cœ il appert
 par son billet specificatif

262 = 5

Archives de l'État à Mons, Archives du Château de Beaumont, n° 28, f. 2

En 1697, le prince reçoit 2.000 florins de Maximilien-Emmanuel de Bavière pour « *ayder à faire la campagne* ». ⁶⁸ Cette année-là, en mai, il fait partie des maigres troupes espagnoles et wallonnes qui défendent la ville fortifiée d'Ath, assiégée par les troupes de Louis XIV beaucoup plus nombreuses (40.000 assiégeants contre 3.700 assiégés). Le gouverneur de la place est Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croÿ, comte du Rœulx. Le roi soleil attaque cette place forte dans le but de peser sur les négociations préalables à la paix qui viennent de commencer. Les troupes françaises sont sous la direction du maréchal Nicolas Catinat (1637-1712). En sa qualité de directeur général des fortifications, Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707) lui-même organise les attaques des assaillants lors de ce siège. La capitulation signée le 6 juin 1697⁶⁹ constitue le principal fait d'armes de l'année.⁷⁰

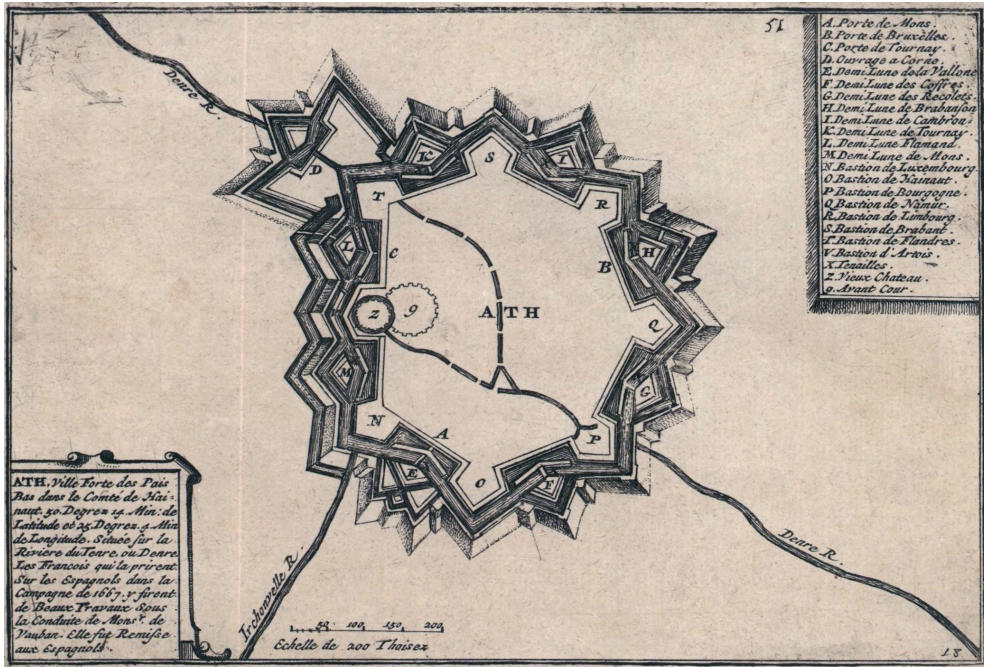
La présence du prince de Chimay à Ath est attestée dans les comptes par le don d'une pistole au valet de l'abbé de Grandmont « *pour avoir donné son justaucorps à Mgr pour entrer dans la ville d'Ath pendant le siège* ». ⁷¹

⁶⁸ AÉMons, Archives du Château de Beaumont, n° 30, f. 2.

⁶⁹ DUCASTELLE J.-P., *Vauban et Ath*, dans *Bulletin trimestriel du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, 2007, 11 (n° 239-240), p. 128-140.

⁷⁰ COREMANS, *Notices sur les éphémérides de Herman de Voeller, secrétaire d'État de l'Allemagne du Nord*, dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, Bruxelles, 1846, 1^{ère} série, 11, p. 492.

⁷¹ AÉMons, Archives du Château de Beaumont, n° 32, f. 47 v.



Archives de l'État à Mons, Coll. cartes et plans, n° 1500: plan des fortifications de la ville d'Ath levé après le retour de cette ville à l'Espagne en 1667.

Lors des négociations en vue de la capitulation de la place-forte, les Français réclament cinq officiers de la garnison. Ils sont tirés au sort par un conseil de guerre et le prince de Chimay, en sa qualité de colonel d'un régiment de cavalerie, est désigné. Il fait donc partie des cinq prisonniers qui sortent de la ville ce 7 juin 1697, suivis des 3.700 combattants qui se rendent. Il ne sera libéré qu'à la signature de la paix à Rijswijk,⁷² soit trois mois plus tard. Une note insérée dans les « relations véritables » du 11 juin 1697 précise que « le maréchal de Catinat a retenu et fait conduire à Valenciennes, Mr le prince de Chimay, colonel de cavalerie, le lieutenant-colonel La Catoire, le major Groef, et les capitaines Trefair et Borlut, membres du Tercer d'infanterie Wallonne du comte de Liberchies sous prétexte de représailles pour les otages que les alliés ont retenus à Namur pour le payement des dettes que les François ont contractées dans la dite ville ». ⁷³ Ceci éclaire une mystérieuse mention trouvée dans les comptes de cette même année 1697, aux environs du mois d'août⁷⁴ relative à l'emprisonnement du prince à Valenciennes, sans doute à la citadelle, qui occasionne une dépense de 3.057 florins.⁷⁵ En 1698, Il reçoit « des finances » une lettre de deux mille écus (soit 4.704 florins) en guise de dédommagement suite à cet emprisonnement.⁷⁶

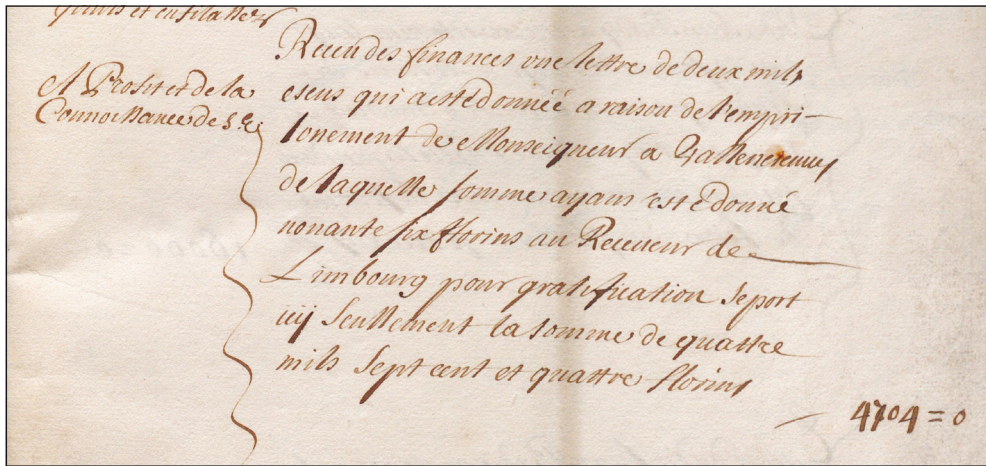
⁷² LEESTMANS, Maximilien-Emmanuel de Bavière, p. 144.

⁷³ Relation du siège de la ville d'Ath en 1697 éditée d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne et ornée de planches, Mons, 1910, p. X (publication de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, n° 34).

⁷⁴ AEMons, Archives du Château de Beaumont, n° 31, f. 26 r.

⁷⁵ AEMons, Ibidem, f. 23 v.

⁷⁶ AEMons, Archives du Château de Beaumont, n° 32, f. 1.



Archives de l'État à Mons, Archives du Château de Beaumont, n° 32, f. 1.

Les belligérants entament des négociations et évitent toute rencontre décisive. Les conférences de Rijswijk débutent au mois de juin 1697 et aboutissent à la signature des traités les 20 septembre et 30 octobre 1697. Louis XIV rend à l'Empire tous les lieux situés hors de l'Alsace, mais conserve Strasbourg et restitue la Lorraine à son duc. L'Espagne récupère le Luxembourg et toutes les places annexées depuis Nimègue. Enfin Louis XIV reconnaît la nouvelle monarchie anglaise de Guillaume III.⁷⁷ Les comptes nous apprennent que le prince de Chimay a envoyé un représentant à ces conférences : « Au sieur Wibaut pour avoir été de la part de son Ex. pour solliciter les intérêts au Congrès de Paix de Rijswijck depuis le 8 de may jusqu'au 13 de septembre 1697, a esté payé pour les devoirs et sollicitations la somme de mille et 68 florins ».⁷⁸

En février 1698, le prince est à Paris avec son intendant et son valet de chambre « pour vaquer aux affaires de sa maison pendantes au Conseil de S.A.R. » et y faire des emplettes. En mai de la même année, il se rend à Chimay.⁷⁹ En novembre, il est à Anvers pour y choisir des tapisseries et des meubles.⁸⁰

En l'absence de toute correspondance qui fourmillerait sans aucun doute de détails, les comptes nous fournissent néanmoins de petits éléments qui éclairent, comme à travers des interstices, des moments de l'existence du prince de Chimay, en particulier sa vie militaire.

Les frères et sœurs du prince

Les comptes nous fournissent également un éclairage relatif à l'investissement dans l'éducation en vue de se conformer au modèle aristocratique⁸¹ à travers les parcours des frères cadets du prince de Chimay, le comte de Boussu et le comte de Beaumont. La rétribution régulière de leur précepteur dénommé Mary est mentionnée, mais aussi des leçons du maître de

⁷⁷ BLUCHE F., *Louis XIV*, Paris, 1986, p. 650-656 ; LAVISSE E., *Histoire de France illustrée*, t. VIII, première partie. *Louis XIV. La fin du règne (1685-1715)*, Paris, 1911, p. 44-49.

⁷⁸ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 31, 21 v.

⁷⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 35.

⁸⁰ AÉMons, *Ibidem*, f. 35 v. et 38.

⁸¹ BRAVARD A., *Le Grand monde parisien, 1900-1939. La persistance du modèle aristocratique*, Rennes, 2013 ; DEWALD J., *Status, power and identity in Early Modern France: The Rohan family, 1550-1715*, Pennsylvania, 2015.

langue allemande,⁸² nommé Nicolas Munster,⁸³ du maître de langue italienne,⁸⁴ du Sieur de Brosse, maître à danser⁸⁵ et du maître de rhétorique.⁸⁶ Il est question également d'« *habits des Messieurs loués pour la comédie* », ⁸⁷ l'achat d' « *une règle de cuivre servant à la mathématique* ». ⁸⁸ Régulièrement, de 1695 à 1697, Mr Vaernewick, écuyer du prince, ⁸⁹ reçoit de l'argent « *pour aller à l'opéra avec les messieurs* »⁹⁰ ou à la comédie.⁹¹ Les princes disposent de leur propre tailleur, de leur cordonnier⁹² et de leur perruquier.⁹³ L'un des deux cadets, le comte de Beaumont, Thomas-Philippe, sort de l'anonymat en juillet 1696,⁹⁴ lorsqu'il est mis en possession du canonicat et de la prévôté de Saint-Bavon à Gand. En effet, Thomas-Philippe, né en 1679, a reçu la tonsure dès 1690, conférée par l'archevêque de Malines, ce qui le rend apte à bénéficier d'un bénéfice ecclésiastique. Il étudie au collège des Jésuites de Bruxelles. Le 15 mars 1696, Thomas est nommé chanoine et prévôt du chapitre de Saint-Bavon à Gand par le roi Charles II d'Espagne ou plutôt par son gouverneur général des Pays-Bas espagnols, Maximilien-Emmanuel de Bavière. Le pape confirme cette nomination et donne dispense d'âge. Le Conseil privé fournit le placet le 18 juin 1696.⁹⁵ Il se rend à Gand en août 1696 avec son frère aîné et sa sœur, Mademoiselle de Chimay⁹⁶ pour prendre possession de cette prévôté⁹⁷ qui génère une pension annuelle.⁹⁸ Mais il n'y reste pas puisqu'il va étudier la philosophie chez les Jésuites à Cologne, avec son frère. Les comptes de 1696 font état de trois pistoles distribuées par le prince de Chimay lui-même à ses cadets avant leur départ pour Cologne dans une berline à quatre chevaux.⁹⁹ Ils en reviennent en septembre 1697¹⁰⁰ avant d'y retourner en novembre de la même année, en voiture, avec bagages et valet, via Namur et Liège.¹⁰¹ En 1698, il entame des études de théologie à Rome.¹⁰² Thomas-Philippe d'Alsace fera carrière en partie à Gand, puis au Vatican au service du pape Clément XI. Il deviendra ensuite archevêque de Malines en 1714, conseiller d'État de l'empereur, cardinal en 1719. Il participe à la lutte contre le Jansénisme et à la restructuration de l'Église des Pays-Bas. Décédé à Malines en 1759, il est enterré dans la cathédrale Saint-Rombaut.¹⁰³

⁸² AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 20, f. 13 v.

⁸³ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27, f. 9 v.

⁸⁴ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 33.

⁸⁵ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 28, f. 9.

⁸⁶ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 29, f. 20.

⁸⁷ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 8.

⁸⁸ AÉMons, *Ibidem*, f. 15 v.

⁸⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 30, f. 31.

⁹⁰ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27, f. 16.

⁹¹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 31, f. 29.

⁹² AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 29, f. 6 v. et 7 ; n° 31, f. 13.

⁹³ AÉMons, *Ibidem*, f. 16.

⁹⁴ AÉMons, *Ibidem*, f. 14 v.

⁹⁵ CEYSSENS, *Autour de la bulle*, p. 795.

⁹⁶ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 29, f. 19 v.

⁹⁷ AÉMons, *Ibidem*, f. 16.

⁹⁸ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 30, f. 1 v. et 2.

⁹⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 29, f. 21 v.

¹⁰⁰ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 31, f. 17 v. De retour de Cologne à Anvers.

¹⁰¹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 31, f. 31 v.

¹⁰² CEYSSENS, *Autour de la bulle*, p. 797.

¹⁰³ CEYSSENS L., *Hennin-Liétard (Thomas-Philippe de)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1990, 23, col. 1037-1041.

Si le comte de Beaumont mène une carrière ecclésiastique, le comte de Boussu, Alexandre-Gabriel-Joseph (1681-1745), mène lui une carrière militaire : il est nommé capitaine d'une compagnie de grenadiers lors de la création du régiment des gardes wallonnes en 1703, il passe ensuite avec son régiment en Espagne au service de Philippe V et obtient le titre de lieutenant-général. En 1728, il est nommé gouverneur d'Audenarde par l'empereur.¹⁰⁴ Il hérite du titre de prince de Chimay au décès de Charles-Louis en 1740. Il a épousé, en 1725, Gabrielle-Françoise de Beauvau-Craon, princesse du Saint-Empire, décédée en 1758. Le couple aura trois fils et quatre filles.¹⁰⁵

Les comptes contiennent également quelques indications relatives aux sœurs cadettes du prince de Chimay. Mademoiselle de Chimay (Anne-Ernestine, 1678-1754)¹⁰⁶ est en pension *de la table* chez les religieuses Lorraines¹⁰⁷ à Bruxelles en 1693.¹⁰⁸ Elle apparaît régulièrement dans les comptes notamment pour des frais de coiffure¹⁰⁹ et dispose d'un laquais¹¹⁰ tout comme son jeune frère le prince Joseph.¹¹¹ Ce dernier dispose d'un précepteur¹¹² et se rend à la comédie, notamment en avril 1697.¹¹³

De 1695 à 1698, sa sœur, Mademoiselle de Boussu (Marie-Thérèse, future religieuse à Paris) est pensionnaire au couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Paris.¹¹⁴

Il s'agit donc de parcours classiques pour des cadets de la noblesse promis à une carrière ecclésiastique ou militaire pour les garçons et au mariage ou au couvent pour les filles.

Une situation financière délicate

Ces comptes des recettes et dépenses nous éclairent également sur la situation financière précaire de la famille. Dès 1692, en effet, il est question de couples de flambeaux et autres pièces en argent, vaisselle et pièces de tapisserie déposés au mont de piété contre de l'argent.¹¹⁵ En juin 1694, la somme de 2.000 florins en argent fort est récupérée en échange du dépôt du gros diamant « *engagé au mont de piété pour subvenir aux nécessités pressantes de la famille* ». ¹¹⁶ Notons que ce diamant est récupéré l'année suivante et retaillé pour plus de 2.000 florins.¹¹⁷

Une anecdote rapportée dans les mémoires du comte de Mérode-Westerloo, un contemporain, nous apprend que la situation financière du prince ne s'arrangea pas avec le temps. Cela se passe après la période étudiée soit en 1715, « *le prince de Chimay qui s'était engagé en dettes jusqu'aux yeux pour avoir une grande représentation* » vient à Bruxelles et est

¹⁰⁴ DE CLERCQ C., *Cinq archevêques de Malines*, Paris, 1974, 1, p. 160.

¹⁰⁵ SAINT-ALLAIS, N. de, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies*, Paris, 1819, 9, p. 348.

¹⁰⁶ Anne-Ernestine d'Alsace, marquise de Los Rios leur sœur, épouse en 1704 le marquis François Guitterez, colonel d'infanterie au service de la reine de Hongrie.

¹⁰⁷ Couvent des chanoinesses de Notre-Dame fondé en 1649, installé rue de Rollebeek, à deux pas du collège jésuite, depuis 1663. ANNAERT P., *L'éducation des filles à Bruxelles à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Cahiers Bruxellois*, 2015, XLVII (1), p. 5-29.

¹⁰⁸ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 21, f. 30.

¹⁰⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 29, f. 19 v.

¹¹⁰ AÉMons, *Ibidem*, f. 31 v.

¹¹¹ AÉMons, *Ibidem*, f. 32 v.

¹¹² AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 78.

¹¹³ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 30, f. 20.

¹¹⁴ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 28, f. 5 v et n° 32, f. 34.

¹¹⁵ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 20, f. 1 v., f. 2, f. 3, f. 4.

¹¹⁶ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 22, f. 2 v.

¹¹⁷ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27, f. 7.

arrêté par des officiers de justice au nom de ses créanciers qui le menacent de la prison pour dettes. Par solidarité entre chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, le comte de Mérode organise sa libération et fait emprisonner ses geôliers.¹¹⁸

Mener son existence selon un mode aristocratique sans en avoir les moyens, cela même est aristocratique.¹¹⁹ Malgré les soucis pécuniaires, il s'agit de tenir son rang: les armoiries sont peintes sur les chariots de bagages en 1692,¹²⁰ deux chevaux de carrosse noirs sont acquis en 1695.¹²¹ La même année, le carrosse du prince est sculpté, muni d'une glace¹²² et les chariots de campagne sont ornés de ses armes.¹²³

En 1698, d'importants travaux de rénovation sont entrepris au château d'Impden en Brabant: on fait appel à un ferronnier, un blanchisseur, un couvreur d'ardoises. La fontaine du château est aménagée.¹²⁴ La chapelle de la Vierge voisine est aussi restaurée.

La domesticité est nombreuse: en 1695, on dénombre deux cuisiniers, trois cochers, un palefrenier, un portier, quatre femmes de chambre, deux servantes de cuisine, deux laquais, un valet de chambre et une lingère.¹²⁵ La détention d'une domesticité soignée constitue un principe de distinction auquel nul aristocrate ne peut déroger.¹²⁶

Des messes sont célébrées à la mémoire des défunts de la famille (la baronne d'Impden) chez les Carmélites déchaussées de Tournai, les Carmes déchaussés de Bruxelles, les Minimes d'Anderlecht et de Bruxelles, les pères Augustins de Bruxelles,¹²⁷ et les religieux de Bonne-Espérance.¹²⁸

Les comptes permettent d'identifier et de localiser les différents fournisseurs de la maison princière. Beaucoup habitent Bruxelles tel que Philippe Van der Elst, sellier près du Marché-au-bois,¹²⁹ mais on trouve aussi La Roche, marchand de vin à Mons, mademoiselle Denis, marchande de dentelles à Anvers, Martin Streulens, brasseur à Koekelberg,¹³⁰ Fanchon Quiton, marchande de babioles des Indes.¹³¹ Du chocolat est régulièrement livré ainsi que des bottes de vanille¹³² et l'on fait appel à un chocolatier «pour l'accommoder».¹³³

Les comptes de la maison de Chimay illustrent le fait que s'endetter fait partie de la vie noble où la consommation et les dépenses concourent au maintien d'un statut, caractérisé par un train de vie ostentatoire.¹³⁴

¹¹⁸ MÉRODE-WESTERLOO (Comte de), *Mémoires du feld-maréchal comte de Mérode-Westerloo*, Bruxelles, 1840, t. 2, p. 121-125.

¹¹⁹ ROBERTS A., *Churchill*, Paris, 2020, p. 24.

¹²⁰ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 20, f. 14.

¹²¹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27, f. 5.

¹²² AÉMons, *Ibidem*, f. 10 v.

¹²³ AÉMons, *Ibidem*, f. 9 v.

¹²⁴ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 21, f. 22 v., f. 24 & f. 32 v.

¹²⁵ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 27.

¹²⁶ BRAVARD A., *Le Grand monde parisien*, p. 276.

¹²⁷ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 20, f. 14, f. 14 v., f. 15. v. & f. 16.

¹²⁸ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 23, f. 8 v.

¹²⁹ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 24.

¹³⁰ AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 31, f. 7-8.

¹³¹ AÉMons, *Ibidem*, f. 14.

¹³² AÉMons, *Archives du Château de Beaumont*, n° 32, f. 27.

¹³³ AÉMons, *Ibidem*, f. 22.

¹³⁴ DE VLIÉGER-DE WILDE K., *Adellijke consumptie en levensstijl. Een terreinverkenning aan de hand van de huishoudjournalen van Livina de Beer, gravin van Bergereyck (ca. 1685-1740)*, dans *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geschiedenis*, 2004, 1 (3), p. 31-52.

Conclusion

Tout document reflète le contexte dans lequel il a été produit. C'est le cas pour ces comptes produits à la fin du XVII^e siècle, à un moment où la maison de Chimay fait face à des circonstances difficiles en raison des campagnes de Louis XIV et de leurs conséquences néfastes sur la perception des revenus des terres au moment de la minorité du prince. La maison de Chimay vit à crédit, pour le plus grand profit de son intendant.

La petite histoire rejoint la grande lorsqu'on analyse les comptes domestiques de la maison de Chimay. En effet, à travers les mentions retrouvées, on peut établir des liens avec d'importants événements historiques contemporains vécus par le prince de Chimay tels que le bombardement de Bruxelles et le siège d'Ath. Plus largement, ces comptes dévoilent le mode de vie d'une famille de la haute noblesse dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du XVII^e siècle. Ce qui prouve tout l'intérêt d'exploiter cette source parfois négligée, en particulier lorsqu'il s'agit d'étudier le parcours de d'un personnage historique assez méconnu.

Deze bundel verkent de rijkdom en complexiteit van documenttypes die ontstonden in stedelijke en familiale context in de vroegmoderne tijd. Vanuit een brontypologische benadering onderzoeken de bijdragen hoe uiteenlopende documenten – zoals stadsrekeningen, schepenregisters, resolutieboeken, brievenkopijboeken en receptenschriftjes – vorm kregen, gebruikt en bewaard werden, en hoe hun betekenis evolueerde doorheen de tijd. Documenten worden daarbij niet los van hun context bestudeerd, maar als onderdelen van bredere administratieve praktijken en maatschappelijke processen. Aandacht gaat uit naar de sociale en politieke omstandigheden waarin documenten werden opgesteld, hergebruikt of geherstructureerd, en naar de keuzes die archiefvormers, -beheerders en latere generaties maakten in functie van selectie, bewaring, ordening en ontsluiting.

De bijdragen in deze bundel kwamen tot stand naar aanleiding van twee studiedagen die in 2019 door het Rijksarchief werden georganiseerd in het kader van het BRAIN-be project TEMAS (Thesaurus of Early Modern Archival Sources). Ze illustreren hoe brontypologisch onderzoek bijdraagt aan een dieper inzicht in de historische en sociale context van archiefdocumenten, én hoe de combinatie van verschillende documenttypes nieuwe perspectieven kan openen, ook binnen multidisciplinair onderzoek.

Illustratie op de omslag: Trompe l'oeil-schilderij van Cornelis Brisé, 'Documenten betreffende de Thesaurie der Stad Amsterdam', 1656 (Amsterdam Museum, SA 3024).

